

Bordeaux, le 4/10/2016

COMPTE RENDU CTL du 4 Octobre 2016

Constitution du PELP départemental (Pôle d'évaluation des locaux professionnels)

L'évaluation des valeurs locatives des propriétés bâties et les opérations associées, relèvent principalement des SIP associés et du secteur foncier du CDIF De Bordeaux. A compter du 1/09/2017 il est prévu de départementaliser l'évaluation des locaux professionnels et de confier cette mission à un PELP de plein exercice à la Cité.

À la lecture des documents de séance, les élus CGT ont à nouveau constaté de nombreuses incohérences, notamment l'inexactitude des éléments chiffrés des charges de service, des emplois transférés et des services concernés lors de la mise en place du PELP départemental au 1^{er} septembre 2017.

La CGT a demandé (cf. déclaration liminaire) que ce point soit reporté à un futur CTL et que les éléments suivants soient portés à la connaissance des élus : éléments de contexte de tous les services transférant la mission d'évaluation des locaux professionnels au PELP départemental, les aspects immobiliers, les emplois octroyés compte tenu des charges transférées, les aspects RH.

➤ La direction a accepté de fournir des éléments complémentaires, et de reporter ce point qui sera réexaminé avant la fin de l'année.

Modification des horaires d'ouverture

➤ Trésorerie de Castres, Cadillac, SPF de Libourne.
Que peut-on ajouter sur le sujet désormais récurrent des réductions d'horaires d'ouverture au public, qui mène inexorablement à la fermeture progressive de nos services ... ? Reposons nous quelques questions : Comment peut-on rester un service public sans se préoccuper du public? Sans le public quelle est notre légitimité, quel est le sens de nos missions ? Supprimer les agents, limiter le service public, fermer les guichets... La CGT ne peut décidément pas se satisfaire de cette conception du «service sans public».

Concernant le SPF de Libourne les agents n'ont pas voté. Pour la direction, une consultation n'est pas synonyme de vote ! Quoi qu'il en soit, le vote des agents n'empêche pas la direction de prendre sa décision unilatéralement.

VOTES : Contre à l'unanimité des organisations syndicales, sauf pour les trésoreries de Cadillac et Castres pour lesquelles la CFDT a voté pour.

PCRP : Positionnement des plages des horaires variables

➤ Il s'agissait de proposer aux agents de ces services 2 formules d'horaires variables. Les collègues devront faire leur choix par vote prochainement. Il est bon de rappeler que chaque service peut demander la révision de son module d'horaires variables, dès lors qu'une majorité de collègues en fait la demande.

VOTES : Pour : CGT - CFDT Abstention : SOL - FO

Présentation des nouveaux dispositifs d'accueil - Accueil sur rendez- vous – Centre de contact

➤ La direction essaie de nous vendre les centres de contact comme la panacée, la solution à tous les problèmes des contribuables, et des agents des finances publiques. Elle n'y parvient pas ! Le centre de contact est sensé répondre aux questions simples ! Qu'est ce qu'une question simple ? La direction est bien incapable de répondre à cette question simple. Par ailleurs le contribuable qui n'aura pas eu de réponse à sa « question simple » devra s'adresser au service qui gère son dossier pour obtenir une réponse ou un rendez- vous. Minimum deux démarches au lieu d'une, et payantes ! Et encore s'il reste assez de monde dans les services pour décrocher le téléphone !! Bonjour la simplification !!

Pour la CGT, les missions d'accueil sont l'essence même du service Public. Nous l'avons maintes fois répété. Sans public, pas de service public, sans service public... on ferme !

- Plus concrètement, pour la Gironde, 3 sites vont expérimenter l'accueil sur rendez-vous en lien avec le centre de contact (sites de Cenon, Blaye et les SIE de la Cité).
- Pour ce qui est des 5 SIE de la Cité, un accueil commun assuré par le SIE de Bx Aval, a été décidé par la direction en concertation avec les chefs de services concernés.

Déclaration des élus CGT

Depuis plusieurs années, l'accueil du public dans les services des Finances publiques est l'objet de toutes les «attentions» de notre administration. Non pour améliorer cette mission essentielle, non pour faciliter son exercice par les agents, mais bien sûr pour obéir à des logiques de réorganisations du travail qui concilient « efficience et efficacité », c'est à dire économie de moyens et concentration sur quelques points d'accès uniques.

Cette attention, cette « fixette » de l'administration sur l'accueil a une logique qui s'inscrit pleinement dans l'adaptation des volumes de sous-emplois aux missions.

Il s'agit aussi d'une vision gestionnaire sur les moyens à concentrer sur des missions considérées à faible enjeux ou à faible valeur ajoutée.

Mais cette obsession sur l'accueil, c'est aussi bien sûr la politique immobilière de l'Etat qui veut que nous abandonnions des services de proximité et de pleine compétence pour les transférer dans des immeubles domaniaux.

Ainsi, d'après nos directions, cette ré-orientation des flux de fréquentation des guichets des Finances publiques vers l'immatériel, centre de contacts, impôt.gouv, etc.... faciliterait la vie administrative de celles et ceux qui sont entrés de plain-pied dans l'ère numérique.

Mais qui sont les usagers, les contribuables qui n'utilisent pas l'e-administration ?

Essentiellement les personnes âgées, les milieux les plus défavorisés, les précaires, les chômeurs, et bien sûr celles et ceux qui ont des difficultés de compréhension de la langue ou parfois de la complexité des démarches administratives. Ceux-là même qui pouvaient attendre des heures dans certains SIP au motif qu'ils avaient l'habitude de le faire à pôle emploi, à la CAF, à la sécu qui ont été les précurseurs en matière de déshumanisation de l'accueil. Notre administration veut les « réorienter » vers l'immatériel car décidément et définitivement, ils ne sont pas rentables, car en toute chose il faut considérer la fin.

Celles et ceux qui viennent au guichet n'y viennent pas pour le plaisir, mais parce qu'ils ont besoin du service public, et même plusieurs fois dans l'année !

Un service public de qualité doit être en mesure de répondre à toute forme d'accueil, c'est l'essence de sa mission. Les évolutions de l'accueil telles que les proposent la Direction Générale et tel que vous les relayez au niveau local sont un déni du fondement historique du service public, celui de s'adapter et de prendre en compte la diversité socio-économique et les besoins de la population.

Dans ces conditions la CGT votera contre les projets de modifications d'accueil dans nos services.

Achèvement de la départementalisation des procédures collectives (Transfert du solde des dossiers de procédures collectives au PRS)

Pour la CGT, la départementalisation des procédures collectives s'inscrit depuis son origine dans une logique de centralisation et de spécialisation qui dévitalise notre réseau. La CGT considère qu'elle n'a pas à donner son avis sur l'achèvement de cette mise en place à laquelle nous nous étions initialement opposés.

Les moyens mis en œuvre pour la fin de ce processus semblent convenir ? A suivre ... ! Un point sera fait à la fin du premier trimestre 2017.

VOTES : abst : CGT Contre : SOL-CFDT-FO

Questions diverses

➤ Fusion des SPF Libourne / La Réole

La fusion juridique de ces 2 services est reportée en 2018. Cela ne change pas la volonté de la direction de poursuivre l'expérimentation du travail à distance pour les personnels concernés.

➤ Suite à l'interpellation de plusieurs collègues de **L'Equipe Départementale de Renfort**, la CGT a engagé une **consultation auprès de ces agents** et sollicité leurs appréciations, remarques, observations ou demandes sur les conditions dans lesquelles ils exercent leurs missions.

Nous avons donné la synthèse de ces remarques à la direction, en lui demandant de nous répondre dans le cadre d'un prochain CTL. Nous vous informerons du contenu de ce document et des réponses apportées par la direction lors d'un prochain compte rendu.